



Document à conserver toute l'année

Renseignements aux parents des élèves pour 2022-2023

**Centre
de services scolaire
des Affluents**

Québec 

Informations générales

PERSONNEL DE L'ÉCOLE

PERSONNEL ENSEIGNANT

Précolaire

001 Mariève GAUDETTE
002 Karine DE CHAMPLAIN

1^{re} année

101 Caroline DESLONGCHAMPS
102 Cynthia LAROUCHE-OUELLET
1er cycle Mylène MONGRAIN J 2-4

2^e année

201 Maryse CLOUTIER
202 Virginie D'AMBOISE

3^e année

301 Catherine LAHAIE
302 Yannick DESCHAMPS

4^e année

401 Éliane CLERMONT

5^e année

501 Mélissa DESROSIERS J 2-3-4-5
Mylène MONGRAIN J 1
561 Anne-Marie LABELLE

6^e année

561 Anne-Marie LABELLE
601 Amélie BOUCHARD-DAVID J 1-2-3-4
Mylène MONGRAIN J 5

Soutien intensif au comportement

761 Lidia SIMARD
762 Valérie CHAUSSÉ

Spécialistes

Anglais Catherine DAIGLE-ROY J 1-2-3-5
Éd. phys. Jocelyn MOSES
Éd. phys. Anthony JACQUES J 3-4-5
Musique Natalia KROUGLOVA J 1-2-4
Ortho. Karine DÉZIEL J 1-2-4-5
Ortho. Mathilde CHAUSSÉ J 1-2-3

PERSONNEL NON ENSEIGNANT

Directrice

Nathalie GIRARD

Secrétaire

Sandy SODINI

Concierge

Luc FONTAINE

Technicienne en éducation spécialisée

Karine POLIQUIN
Céline MARÇAIS
Mélissa OUELLET (Précolaire)

Équipe Soutien intensif au compor- tement

Alexandra Jean François (TES)
Martine CHARPENTIER-BISSON (TES)
Caroline SIMARD (TES)
Maryse FONTAINE (TES pivot)
Andrée-Anne JANSON (psychoéd.)
Geneviève PAQUETTE (psychologue)
Nathalie BENOIT (ergothérapeute)

Personnel complémentaire

Suzie GROULX (orthophon. SRÉ)

PERSONNEL DU SERVICE DE GARDE

Responsable

Annick JOBIN

Éducatrices

Aïcha AZZOUZI
Fabienne D'HAÏTI
Sandy AUBRY
Nicole POTVIN
France LAVALÉE
Geneviève LESIEUR
Chantal BERGERON

L'HORAIRE OFFICIEL DE L'ÉCOLE (DÉBUT DES COURS)

Précolaire

A.M. : 8 h 20 à 11 h 24
P.M. : 12 h 45 à 14 h 20

Primaire

A.M. : 8 h 20 à 11 h 24
P.M. : 12 h 45 à 15 h 25

Soutien intensif au comportement

A.M. : 9 h 14 à 11 h 24
P.M. : 12 h 09 à 14 h 30

SURVEILLANCE SUR LA COUR

Pour la sécurité de vos enfants, voici les heures où ils doivent se présenter sur la cour:

Matin : 8h10

Midi : 12h30

ABSENCE DE VOTRE ENFANT

Si votre enfant doit s'absenter, vous devez communiquer, au numéro **450 492-3547 poste 1**, avant 8h00 le matin et 12h00 l'après-midi. Laissez le nom de votre enfant, son degré ainsi que le motif et la durée de l'absence dans la boîte vocale à cet effet. Vous pouvez également déclarer l'absence de votre enfant via le **portail Mozaik**.

Par mesure de sécurité, si votre enfant est absent de l'école et que nous n'avons pas reçu votre appel, la secrétaire tentera de vous rejoindre à la maison ou au travail.

VISITEURS DANS L'ÉCOLE

Comme établissement, nous avons le devoir et la responsabilité de nous assurer de la sécurité des élèves et de leur fournir un environnement propice au développement de leurs compétences. Dans ce contexte, lorsque vous vous présentez à l'école, vous devez **obligatoirement** vous **présenter** au **secrétariat**, **signaler** votre **intention**. Tous les adultes de l'école ont le devoir d'intervenir auprès de visiteurs non-identifiés ou perturbant l'environnement.

Pour rencontrer un membre du personnel, il est nécessaire de prendre rendez-vous en utilisant l'agenda ou le plan de travail.

Informations générales (suite)

CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

Vous devez signaler au secrétariat de l'école tout changement d'adresse et de numéro de téléphone **IMMÉDIATEMENT**.

De même, s'il y a des modifications en cours d'année, vous devez signaler tout changement au niveau des coordonnées de la personne que nous devons joindre en cas d'urgence. (Informations sur la fiche urgence-santé de chaque enfant).

DÉPART HÂTIF D'UN ENFANT

Si votre enfant doit quitter l'école avant la fin des cours, vous devez nous en informer. Dans la mesure du possible, nous vous demandons de ne prendre aucun rendez-vous chez un spécialiste de la santé pendant les heures de classe. Il est important que votre enfant s'absente le moins souvent possible. Consultez le calendrier scolaire et prenez plutôt rendez-vous lors des journées pédagogiques.

Veillez prendre note que nous n'autoriserons aucun enfant à quitter l'école seul pendant l'horaire de fréquentation scolaire.

Si vous autorisez le départ de votre enfant avant la fin des cours, vous devez passer le chercher au secrétariat de l'école.

Prenez note qu'aucun changement concernant le retour à la maison de votre enfant ne sera accepté et ce, pour des raisons de sécurité. Les messages laissés sur la boîte vocale à la dernière minute ne seront pas traités. Si vous devez procéder à des changements (exceptionnellement) vous devez le faire avant 13h, soit au secrétariat ou au service de garde.

COMMUNICATIONS AUX PARENTS

Plusieurs lettres et communiqués sont envoyés à la maison en cours d'année. La plupart de nos communications se font par courriel sauf quelques exceptions. Nous vous invitons à vérifier fréquemment vos courriels et à regarder également dans le sac d'école de votre enfant afin d'en vérifier le contenu. Lorsque les documents imprimés s'adressent à l'ensemble des parents, nous les remettons au plus jeune enfant de la famille.

SITE INTERNET DU CSSDA

<https://cssda.gouv.qc.ca/>

ADRESSE COURRIEL DE L'ÉCOLE

aux-quatre-vents_st-sulpice@cssda.gouv.qc.ca

RENSEIGNEMENTS EN CAS D'URGENCE

Il est important que tous les parents informent leur enfant de l'endroit où il doit se rendre si jamais nous devons effectuer un départ hâtif de l'école (fermeture de l'école pendant l'horaire habituel pour une force majeure (tempête, panne d'électricité, etc.)).

En cas de tempête, soyez à l'écoute des postes de radio dès 7 h 00 ou consultez le site internet du CSSDA.

TRANSPORT SCOLAIRE

L'école ne peut modifier le trajet des autobus du matin et de fin de journée. Pour toute question relative au transport A.M. et P.M., veuillez communiquer avec le *Centre de services scolaire* au numéro 450 492-9400 poste 6700.

Service de garde

Voici quelques renseignements concernant le service de garde de votre école :

Ouverture : 6 h 15

Dîner : 11 h 24 à 12 h 41

Fermeture : 18 h 00

Le service de garde est ouvert lors des journées pédagogiques.

Si vous désirez inscrire votre enfant de façon régulière, c'est-à-dire, trois jours et plus par semaine, deux périodes par jour, le tarif sera de 8,95 \$ par jour.

Si votre enfant est inscrit pour l'année, pour la période du dîner seulement, le tarif est de 630 \$ pour l'année.

De plus, si vous désirez que votre enfant dîne occasionnellement à l'école, le tarif est de 5,00 \$. Pour ce service de dépannage, vous devez communiquer **par téléphone, la veille**, avec la responsable du Service de garde entre 9 h 00 et 16 h 00.

Pour toutes informations, veuillez communiquer avec la responsable du Service de garde, Annick Jobin, au numéro suivant 450 492-3547 poste 6025.

Éducation physique

Certaines exigences vestimentaires, lors du cours d'éducation physique, ont été établies pour la sécurité de l'enfant. Par exemple, lors des cours d'éducation physique, il est interdit de porter des bijoux, des clés, des épinglettes, des jeans.

Nous demandons que les élèves portent des vêtements amples et confortables tel un pantalon ou un short à taille élastique (pas de ceinture).

Évidemment, le soulier de course est obligatoire pour toutes les activités physiques. Le soulier dit de «skate» est fortement déconseillé. Aussi, toute per-

sonne circulant dans le gymnase doit le faire avec des souliers appropriés à la surface de caoutchouc. Nous vous demandons d'éviter les souliers qui marquent le plancher.

Votre enfant doit porter ses vêtements d'éducation physique le jour de son cours. Il est fortement conseillé pour les élèves du 3^e cycle d'avoir des vêtements de rechange.

Règles de conduite et mesures de sécurité

Vous trouverez joint au présent document les **Règles de vie de l'école**. Ces règlements ont d'ailleurs été approuvés par le Conseil d'établissement de l'école.

Les règles de conduite et les mesures de sécurité des élèves déterminent les attitudes et les comportements que doivent adopter les élèves de l'école dans le but de développer chez eux les valeurs contenues dans le projet éducatif. Elles visent également à assurer la sécurité et l'inté-

grité physique ou morale des élèves et du personnel.

Tous les élèves doivent se conformer aux règles de vie. À défaut, l'élève reçoit un billet « Erreur de parcours » qui doit être signé par ses parents. Il y a des conséquences à un comportement inacceptable; ces conséquences sont décrites dans le document.

Nous vous demandons fortement de **lire** ce document avec votre enfant et de le conserver précieusement.

Vous devrez **signer tous les deux** un formulaire d'engagement, le **retourner** à l'école dès le lendemain et **sensibiliser** votre enfant au respect des règles de vie tout au long de l'année. Ce formulaire sera remis à votre enfant, dès la rentrée, par son enseignante.

Maladies contagieuses

Le parent d'un enfant malade doit aviser l'école de l'absence de celui-ci. Il est important de vérifier auprès du médecin s'il s'agit d'une maladie contagieuse. Si tel est le cas, en aviser l'école. L'enfant ayant une maladie contagieuse devra rester à la maison jusqu'à ce qu'il soit capable de suivre les activités scolaires.

Si vous jugez que l'enfant est assez en forme pour être à l'école, il sera capable de suivre toutes les activités prévues telles que l'éducation physique et les récréations (sauf si billet médical).

COVID-19

Si votre enfant présente des symptômes liés à la COVID-19 (fièvre, toux, difficultés respiratoires, etc.), il doit obligatoirement rester à la maison. Veuillez vous référer au site internet : <https://www.quebec.ca/>

ou téléphonez au 1-877-644-4545 dans les plus brefs délais et suivre les directives de la santé publique qui vous seront transmises.